



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement: École secondaire des Studios

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire: 2023-2024

- Mise à jour et révision du code de vie de l'école
- Ajustement des règles de classe, clarification pour tous et enseignement explicite (à poursuivre)
- Présentation de l'outil Mémos pour obtenir une consignation plus juste
- Chaque tuteur et TES se présentent personnellement aux parents: rencontre, courriel ou appel tél.
- En AG et/ou en pédago, on partage la définition de la violence, l'intimidation et les conflits
- Rencontres individuelles réalisées par le policier éducateur + Prévention
-

Constats

- L'impolitesse ressort comme étant le comportement le plus présent, par exemple:
- la violence verbale (traités de noms, insultes) et le manque de respect verbal sont très présents.
- Le sondage révèle que seulement 39% des élèves divulguent la violence.
- Les difficultés/conflits dans leur relation amoureuse sont très prenantes.
- Le sondage révèle qu'en 23-24, 94% du personnel se sent en sécurité dans l'école - 56% en 22-23
- On n'a pas mis sur pied le système de renforcement positif, alors qu'on voit que nos élèves manquent de motivation. On veut y revenir l'an prochain. (aidera à la motivation et l'engagement)

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire: 2024-2025

- Bonifier l'enseignement explicite des comportements attendus en tournant des capsules vidéos
- Animation de discussions démocratiques en classe sur des sujets entourant la violence, l'intimidation, +
- Remettre au goût du jour un système de renforcement positif parlant pour les jeunes
- Impliquer davantage les élèves dans la prévention à la violence et à l'intimidation
- Poursuivre la formation continue pour le personnel (2e intervenant, violence/intimidation, etc)
- Mettre en place des actions préventives efficaces.
- Poursuite des travaux par le comité climat scolaire et l'entrée de donnée Mémos.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires

Le comité climat scolaire tient à travailler sur le sentiment d'appartenance à l'école pour l'ensemble des acteurs (élèves, personnel). Des actions seront mises de l'avant afin de développer le sentiment de fierté à appartenir à cette école.